

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3

Date de la convocation :
08 Novembre 2021

Date d'affichage :
08 Novembre 2021

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à Mr PHILIPON Pierre,

Absent : Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Objet :

**Vente de concessions
et cases du
colombarium au
cimetière communal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le tarif de vente des concessions et des cases du columbarium au cimetière communal à compter du 1er janvier 2022 :

- grande concession : 950 €,
- petite concession : 480 €,
- case du columbarium : 500 €.
- Le jardin du souvenir est ouvert à toute personne désirant disperser les cendres de ses défunts moyennant une somme de 50 €.

Le conseil municipal précise que ces concessions sont vendues pour une période de trente ou cinquante ans maximum, et que les cases sont vendues pour une période de trente ans maximum. Seules les personnes ayant une résidence principale ou secondaire ou possédant une propriété bâtie sur la commune de La Chaise Dieu pourront prétendre à l'acquisition de ces cases.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de Brioude le 18 Novembre 2021 et publication du 18 Novembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,

